

Procès-verbal de vente pour «Feux d'artifice géants»

1. La vente d'un feu d'artifice de cat. IV soumise au devoir de comptabilité. La liste plus les documents (procès-verbal) doivent être gardés pendant 5 ans. (SprstV art. 110)
2. Le feu d'artifice de cat. IV ne peut être livré qu'après instruction effectuée par l'instructeur. (SprstV art. 26 Abs 5)

Vendeur/fournisseur		Acheteur (Indication de l'artificier)	
Nom:	Constri AG	Nom:	_____
Adresse:	Postfach 58, Feldstrasse 20	Prénom:	_____
NPA/lieu:	5107 Schinznach-Dorf	Adresse:	_____
Téléphone:	056 463 60 66	NPA/lieu:	_____
Téléfax:	056 463 60 69	E-Mail:	_____
E-Mail:	info@constri.ch	Tél. bureau:	_____
		Tél. privé:	_____
		Tél. portable:	_____
		Date de naissance:	_____

Nous livrons et instruisons les articles commandés avec le bulletin de commande (page 24).

L'acheteur a été informé sur les points suivants:

Instructions selon les prescriptions de la page 20 Avez-vous lu et compris tous les points? confirme avec

1	Autorisation – Assurances	8	Stabilité
2	Transport	9	Moyens d'allumage
3	Stockage	10	Contrôle de mise à feu
4	Délimitation des lieux	11	Objets n'ayant pas éclaté
5	Influences climatiques	12	Délais d'attente
6	Distances de sécurité	13	Risques spéciaux
7	Constitution du sol	14	Transport retour

Avis sur les instructions: pour les nouveaux clients nous fournissons une instruction concernant les points susmentionnés. Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas procéder à une vente sans cette instruction.

L'acheteur est responsable pour le montage et le tirage correct. Il est interdit de transmettre les éléments à des tiers.

Date: _____ Signature du fournisseur: Constri AG _____ Signature de l'artificier: _____

Veillez vérifier si:

- Avez-vous indiqué votre date de naissance?
- Avez-vous rempli le verso de votre formulaire de commande?
- Avez-vous signé le procès-verbal de vente?
- L'adresse de la facture et l'adresse de la livraison sont correctes?
- Avez-vous lu tous les points (☐), si vous les avez compris et cochés (✓)?

Veillez prendre le bulletin de commande à la page 24 !



